

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	10

**COMMUNE DE PRUNIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance n°8 du 13 octobre 2022  
Délibération n°2 de la séance (2022-46)

L'an deux mille vingt-et-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

**Étaient présents** : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

**Étaient représentés** : Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

**Secrétaire de séance** : Elisabeth MEYNET

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 30 septembre 2022

**Objet : Audit-diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, la Commune de Prunières entend engager toutes les démarches utiles afin de mener une réflexion et d'amorcer les actions en faveur de la transition énergétique du territoire et de ses bâtiments.

Le Maire informe que la Communauté de communes de Serre-Ponçon et la Fédération nationale des collectivités concédante et régies (FNCR) ont proposé à différentes communes du territoire de participer au programme CEE ACTEE « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » dans le cadre de l'appel à projet MERISIER qui vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant les factures d'énergie.

Le Maire présente la convention ACTEE Merisier et informe que la commune est concernée par la mise en place de capteurs de suivi de fluide et le lancement d'études dont maîtrise d'œuvre pour les bâtiments communaux. Le budget prévisionnel des dépenses inscrites sur le programme Actee est à ce jour de 21 050 € HT pour la commune et de 154 880 € HT pour l'ensemble des bénéficiaires listés dans le programme.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**10 voix Pour                      0 abstention                      0 voix Contre**

- 1- Autorise le Maire à signer la convention ACTEE MERISIER ;
- 2- Autorise le Maire à lancer la consultation pour toute étude préalable et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la définition des travaux nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et à la réduction des consommations énergétiques ;
- 3- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'opération citée en objet dont sollicitation auprès des divers financeurs possibles.
- 4- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre le quel est dûment signé.

Prunières, le 14 octobre 2022

**Le Secrétaire de séance**  
**Elisabeth MEYNET**




Prunières, le 14 octobre 2022

**Le Maire**  
**Jean-Luc VERRIER**



Accusé de réception en préfecture  
005-210501060-20221013-2022-46-DE  
Date de réception préfecture : 17/10/2022